

# L'ERAFP, UN INVESTISSEUR 100 % RESPONSABLE

Dès 2005, le conseil d'administration de l'Établissement de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (ERAFP) a voulu inscrire sa politique d'investissement dans une démarche **100 % ISR (Investissement Socialement Responsable)**.

Cette démarche ISR est structurée autour de plusieurs défis de gouvernance, sociaux et environnementaux tels que :



L'adoption  
d'une charte ISR



La mise en place  
d'une politique ISR  
*best in class*



L'adoption de lignes  
directrices en matière  
d'engagement  
actionnarial



La participation  
à des initiatives  
d'engagement  
collaboratif

## LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Engagé dans la lutte contre le réchauffement climatique, l'ERAFP :

- quantifie **les émissions de gaz à effet de serre** induites par ses investissements ;
- publie **l'empreinte carbone** de son portefeuille ;
- approfondit ses travaux sur la **décarbonation** ;
- soutient des initiatives de recherche et développement visant à évaluer l'alignement des investissements aux objectifs climatiques.



PLUS D'INFORMATIONS SUR : [WWW.RAFP.FR](http://WWW.RAFP.FR) - RUBRIQUE ISR

# ERAFP

---

ÉTABLISSEMENT DE  
RETRAITE ADDITIONNELLE  
DE LA FONCTION PUBLIQUE

12, rue Portalis - CS 40 007  
75381 Paris Cedex 08

[www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)

Nous suivre sur  @\_ERAFP\_